



MÉTROPOLE DE LYON



Animatrices de la séance :

Bassam GRAS : Chargé de projets GSUP – Vaux-en-Velin

Chloé JACQUET : Chargée de mission politique de la ville – Métropole de Lyon

Perrine TAULEIGNE : Chargée de développement du Centre de ressources GUSP – Pour Grenoble-Alpes Métropole

Luc VOITURIER : Chargé de projets – AURA HLM

MATINÉE D'ÉCHANGES INTERPROFESSIONNELS SUR LA THÉMATIQUE DES PUNAISES DE LIT

25/04/2023

Sommaire

Objectifs et descriptif de la matinée d'échanges.....	Page 1
Prévenir l'apparition des punaises de lit : Synthèse des échanges sur le thème.....	Page 3
Agir pour supprimer les punaises de lit : Synthèse des échanges sur le thème.....	Page 7
Impacts et gestion des conséquences suite à l'infestation aux punaises de lit : Synthèse.....	Page 10
Bibliographie.....	Page 15

Les punaises de lit sont des parasites qui prolifèrent rapidement et nichent principalement sur les meubles (notamment matelas, canapés, tapis), textiles, objets, plinthes... La prolifération de ces insectes est une réalité au niveau national, et notamment dans les grandes zones urbaines. Ces nuisibles ont un impact fort sur la qualité de vie des habitants (démangeaisons suite à leurs piqûres, incidences psychologiques,...), sur la gestion locative et sur le marché de la seconde main.

Objectifs de la matinée :

- Permettre la rencontre entre les différents acteurs qui sont confrontés dans leurs missions professionnelles à la punaise de lit : bailleurs, services des villes, CCAS, Métropole de Lyon, confédérations d'associations de locataires, associations, AURA HLM, État. À noter que cette rencontre a accueilli quelques acteurs de la métropole grenobloise confronté à la problématique des punaises de lit (Bailleur social ACTIS, Association CLCV Isère, Ville de Pont-de-Claix). Ils ont été mobilisés via le réseau d'acteurs du centre de ressources GUSP de Grenoble-Alpes Métropole.
- Faire état collectivement de ce qui est déjà réalisé par les uns et les autres et déterminer les pistes d'actions pour améliorer collectivement la manière d'intervenir sur la métropole Lyonnaise.

Descriptif de la matinée :

- Les échanges se sont réalisés autour de trois tables thématiques :
 - **Prévenir l'apparition des punaises de lit**
 - **Agir pour supprimer les punaises de lit / traiter**
 - **Gérer les problématiques occasionnées par les punaises**
- La finalité a été de déterminer avec les participants trois projets concrets considérés comme prioritaires permettant de faciliter une intervention collective à l'échelle de la ville de Vaulx-en-Velin.

Le contenu des échanges ainsi que des ressources complémentaires sont répertoriés dans ce document.

Table 1 : Prévenir l'apparition des punaises de lit

La prolifération des punaises de lit est une réalité au niveau local mais aussi national. Depuis les années 90 notamment, la prolifération est en hausse (plus de voyages, résistances aux insecticides, interdiction de certains insecticides...). Pour limiter les infestations, la question de la prévention est capitale.

Ce qui est déjà réalisé :

Une veille réalisée par des bailleurs sociaux :

- Plusieurs bailleurs sociaux de la Métropole lyonnaise ont inclus, dans le marché de prestation de désinfestation des nuisibles, une veille concernant la présence de punaises de lit. Lorsqu'une désinfestation est réalisée dans un logement pour des cafards, le prestataire réalise par la même occasion un diagnostic visuel rapide d'une présence potentielle de punaises.
- Plusieurs bailleurs sociaux de la Métropole lyonnaise réalisent des diagnostics sur les logements en périphérie d'un appartement où la présence de punaises est avérée.

Des documents de sensibilisation :

- Des plaquettes de sensibilisation sont réalisées par différents acteurs : bailleurs sociaux, confédérations d'associations de locataires (expérience de la CLCV Isère qui a réalisé une plaquette à la demande de l'ARS, déployée auprès de 12 000 logements).
- Il existe un jeu de société permettant de sensibiliser sur les punaises : Punaizo.

Des temps de sensibilisation :

- Les bailleurs sociaux développent peu à peu des temps de sensibilisation en pied d'immeubles auprès de leurs locataires

Retour d'expérience d'Est Métropole Habitat qui développe des actions en pied d'immeuble co-animées par des locataires et leurs agents de résidence. Animation autour d'un questionnaire ludique, mise en situation d'un autodiagnostic et d'un auto-traitement par la mise à disposition d'un lit, d'un aspirateur et d'une centrale vapeur.

- Les associations en proximité avec les locataires peuvent aussi développer des temps de sensibilisation

Retour d'expérience : Les compagnons bâtisseurs sur Oullins ont monté un collectif à l'échelle d'une résidence pour faire de l'échange d'expériences entre habitants et briser les tabous, les a priori autour des punaises de lit. Le collectif réuni aujourd'hui 12 personnes.

Focus à Lyon 8 avec l'expérimentation « Oh Punaises ! » :

- Réalisation d'un kit de communication facile à lire et à comprendre : brochure sur le frigo, livrets pour aider les foyers infestés, supports d'animation d'atelier de sensibilisation dans les quartiers.
- Formation des travailleurs sociaux et autres professionnels au contact des locataires par le Centsept
- Création d'une équipe de médiateurs salariés par l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) Plaine Santy. Leur mission est d'aller vers les publics pour les sensibiliser : porte-à-porte, disponibilité par téléphone, réalisation de permanences et d'ateliers.

Les difficultés rencontrées :

Le bailleur est souvent averti trop tard. Il existe plusieurs freins qui empêchent le locataire de signaler la présence de punaises chez lui :

- Le manque de compétence chez les locataires pour repérer au plus tôt la présence de punaises.
- La pensée que l'on puisse s'en débarrasser seul (ce qui est le cas sur les premières phases d'infestation si l'on connaît les bons gestes). Usage de certaines poudres achetées sur les marchés issues d'autres pays que la France et non homologuées qui peuvent présenter des risques avérés pour la santé.
- Les punaises sont un sujet tabou dont on a du mal à parler :
 - o La honte liée aux représentations de saleté associée à la présence de punaises.
 - o La peur d'être rejeté par son entourage. Plusieurs exemples d'ostracisme.
 - o Risque de conflits de voisinage.
- La peur de devoir payer des sommes considérables pour s'en débarrasser (coût du traitement, remplacement du mobilier...)
- Après plusieurs réalisations du protocole et réapparition de punaises, certains locataires peuvent s'essouffler.

Manque d'occasions de sensibilisation sur la thématique :

- Les affichages et guides ne sont pas forcément lus. Ils ne sont pas forcément les meilleurs moyens pour communiquer. Il manquerait un intermédiaire humain.
- Les temps de sensibilisation en pied d'immeubles ne trouvent pas toujours leur public.
- Nécessité de trouver d'autres vecteurs de communication.
- Peu de soutien de la part des pouvoirs publics en termes d'information et de prévention. Pas de campagne de communication dans les médias (télévision, radio, publicités...)

Les acteurs travaillant auprès des locataires ne sont pas tous sensibilisés à la question des punaises de lit.

- Sentiment d'insécurité lors de l'intervention dans les logements (travailleurs sociaux, associations, responsables d'immeubles...). Il a pu y avoir des interruptions d'accompagnement à domicile du fait de la présence de punaises dans certains appartements. À noter que la méconnaissance de ces professionnels à propos du mode de vie et de propagation des punaises de lit participe à augmenter les craintes et le sentiment d'insécurité lors d'une intervention à domicile. **Une formation de ces professionnels pourrait objectiver les risques qu'ils prennent et adopter les bons gestes lors de leurs interventions à domicile.**
- Manque de formation afin que ces acteurs de proximité puissent être en capacité de rassurer les personnes, de les accompagner dans le signalement et dans l'apprentissage des premiers gestes de désinfestation.

Pistes de solutions :

Développer une publicisation de la problématique :

- Proposer l'écriture d'articles dans les magazines municipaux, la presse, dans les transports en commun...

Développer une veille collective et favoriser une autonomie des personnes :

- Créer un événement à l'échelle d'une résidence où tous les locataires sont invités le même jour à un autodiagnostic de son appartement accompagné par le bailleur.

Créer des temps de formations à destination des professionnels et des associations en contact avec les habitants

- Démultiplier le nombre d'acteurs en capacité de rassurer, de sensibiliser et d'orienter les personnes qui sont en présence de punaises.

Démultiplier les occasions de sensibilisation collective (qui ne soient pas portées par seulement un acteur et notamment seulement par les bailleurs sociaux) :

- Pendant les événements festifs dans les quartiers / lors des forums des associations ...
- Dans les écoles / dans les centres sociaux ...
- Dans les résidences :
 - o Lors de l'état des lieux d'entrée dans le logement / lors des travaux de réhabilitations
 - o Via des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte ou lors de permanences en pied d'immeubles
 - o Développer des QR codes qui renverraient à une vidéo de sensibilisation.

L'action priorisée par les participants :

Mettre en œuvre une formation à destination des professionnels et des habitants.

1/ Référencer les formations existantes (Centsept / CNFPT / ...)

2/ Une formation qui serait à destination d'un large public : agents de résidence, centres sociaux, association de proximité, association de défense des locataires, Maison de la Métropole de Lyon, CCAS ...

3/ Une form'action sur la punaise pour définir collectivement où et comment intervenir ensemble.

L'objectif de la formation :

- Rassurer et dédramatiser
- Savoir repérer et connaître les premiers gestes
- Être en capacité de relayer l'information
- Développer une démarche collective

4/ Un pilotage GPV/Droit commun (service santé/hygiène)

5/ Trouver le montage financier adéquat pour un lancement sur 2024. Définition du montage financier pour Juillet 2023.

Table 2 : Agir pour supprimer les punaises de lit / traitement

Les punaises de lit sont des parasites qui prolifèrent rapidement et nichent principalement sur les meubles (notamment matelas, canapés, tapis), textiles, objets, plinthes... Au stade adulte, elles se voient à l'œil nu. Elles se nourrissent du sang (principalement humain) et vivent à l'abri de la lumière. Elles sont donc actives principalement la nuit ou dans des espaces sombres. Des traces de sang sur les matelas ou des tâches noires (leurs déjections) sont par exemple le signe de leur présence. Dès lors qu'il y a infestation, l'enjeu de la rapidité du diagnostic et du traitement est central.

Ce qui est déjà réalisé :

Un protocole est déjà en place chez les bailleurs sociaux :

- Mise en place d'un protocole d'intervention dès signalement de la présence de punaises par un locataire :
 - o Diagnostic de l'appartement par une entreprise compétente + diagnostic des logements périphériques (diagnostic visuel et potentiellement canin)
 - o Intervention différenciée selon le degré d'infestation du logement.
 - Expérience de mobiliers passés en étuve pour éviter d'avoir à les jeter
 - Expérience de produits (de type terre de diatomée) dispersés au sol.
 - ...
 - o Possibilité juridique pour un bailleur d'assurer l'ouverture des portes de locataires récalcitrants (mise en demeure)
 - o Plusieurs expériences d'achats de centrales vapeurs mutualisées et de leur mise à disposition auprès des locataires pour leur faciliter le traitement thermique (EMH grand Bois / compagnons bâtisseurs à Épinay-sur-Seine / Lyon 8^{ème} ...)
- Pour s'assurer du bon suivi du protocole par les locataires, Est Métropole Habitat demande au prestataire de désinfestation lors de son passage de lui faire retour de la qualité du suivi du protocole par le locataire en parallèle du traitement chimique. Par ailleurs, le bailleur informe les locataires que si des rendez-vous pris de désinfestation ne sont pas honorés, leurs coûts leur seraient en partie ou en totalité imputés.
- Possibilité juridique de mettre en demeure un bailleur ou un syndic qui ne mettent pas en œuvre leurs obligations en matière de désinfestation (via police sanitaire – exemple développé par le service hygiène, sécurité et environnement de la ville de Grenoble)

Il existe plusieurs ressources d'expertises mobilisables :

- M. Thénoz (entreprise SLDC) est un spécialiste de la question des punaises de lits sur l'agglomération Lyonnaise. Développe des formations en lien avec le Centsept.
- Un numéro de téléphone national 0 806 706 806 (ligne : "info logement indigne") où un conseiller de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) peut

expliquer les démarches à effectuer et les droits et devoirs des locataires et propriétaires / aux punaises de lit

- Un recensement national des entreprises agréées sur le traitement des punaises de lit <https://cs3d-expertise-punaises.fr/>

Les difficultés rencontrées :

Les produits chimiques utilisés sont de moins en moins efficaces :

- Auparavant 3 passages suffisaient. Aujourd'hui 4. Peut-être bientôt 5.
- Certains locataires utilisent des insecticides importés de l'étranger. Ils s'exposent à des intoxications graves voire mortelles (Cf. Vigil'ANSES n°18 – le bulletin des vigilances de l'ANSES – novembre 2022).
- Peu d'entreprises sont compétentes en la matière, ce qui entraîne des délais d'intervention importants (au moins 3 semaines)

L'accompagnement des publics est long, difficile et onéreux :

- Aujourd'hui l'accompagnement est réalisé en grande partie par les bailleurs sociaux alors même que d'autres acteurs pourraient être légitimes à intervenir en complémentarité. C'est un problème de santé publique. Quelle implication de l'État, de la Métropole, de la ville, des associations ?
 - o Le temps dédié en termes RH chez les bailleurs est de plus en plus important sur cet accompagnement.
 - o Difficulté pour mobiliser les locataires infestés dans le suivi du protocole. L'accompagnement est d'autant plus difficile avec les publics les plus fragiles. Risque de retrait de certains professionnels qui interviennent dans les logements.

Qui prend en charge les différents coûts ? Le cadre juridique est mal connu pour les obligations du bailleur et du locataire :

- Les produits relatifs à la désinsectisation et à la désinfection sont considérés comme des charges récupérables pouvant être demandés au locataire. Le choix de répartir le coût entre le bailleur (pour le montant de la main d'œuvre) et le locataire (pour le montant des produits utilisés pour la désinfestation) est variable entre les différents bailleurs sociaux présents.
- À noter que si le propriétaire peut prouver que la présence des punaises résulte du locataire, il pourra être déchargé de la prise en charge des frais. A l'inverse, si le locataire peut prouver que l'infestation est antérieure à son installation dans le logement, il pourra être déchargé de la prise en charge des frais (cf. loi du 6 juillet 1989 – art 6, modifié par la loi ELAN du 23/11/2018).
- Quid des coûts relatifs aux éléments d'embellissement enlevés (nid de punaises derrière les papiers peints). Quelles aides pour l'achat de nouveaux mobiliers ?

- Quelles aides de la part de la CAF et quelle capacité pour les locataires de s'en saisir ?
Quel rôle des assureurs ?

L'infestation des logements peut aussi bloquer des opérations de réhabilitation, de relogement...

Pistes de solutions :

Nécessité d'établir une feuille de route partenariale pour développer une méthodologie partagée et une action coordonnée entre les différents acteurs concernés :

- La feuille de route intégrerait toutes les dimensions : Sensibilisation / repérage et signalement / accompagnement des ménages dans le suivi du protocole / Accompagnement financier / Accompagnement en termes de santé mentale ...
 - Qui piloterait cette feuille de route ? Cette coordination pourrait entrer dans le droit commun des villes.
 - Donner des moyens financiers et humains supplémentaires pour traiter collectivement cette problématique.
- S'appuyer sur les chargés d'Hygiène Santé et Environnement (HSE de la Ville) pour intervenir dans les logements contaminés si le locataire refuse d'ouvrir sa porte.
- Identifier plus clairement les aides financières à l'aide au remeublement.

Réalisation d'une campagne d'information de grande envergure : besoin d'un portage politique national, métropolitain et communal pour permettre à tous d'identifier le problème des punaises de lit comme un problème de santé publique.

À l'échelle inter-bailleurs : réaliser un document sur les droits et les devoirs des locataires sur la question des nuisibles.

L'action priorisée par les participants :

Faire reconnaître le sujet des punaises de lit comme un sujet de santé publique porté politiquement

1/ Interpeller l'échelle communale (Vaulx-en-Velin):

- Politique : Maire et élus
- Techniques : service santé, service hygiène, service logement, CCAS

2/ Interpeller à l'échelle de la Métropole de Lyon :

- Politique : Président de la Métropole, élus
- Technique : Services hygiène et logement de la Métropole / ARS, ABC HLM, Préfecture, CAF, CPAM

3/ Interpeller l'échelle Nationale :

- Politique : Ministres du logement et de la santé
- Technique : USH

Table 3 : Impacts et gestion des conséquences suite à l'infestation aux punaises de lit

La présence de punaises de lit a un impact fort sur la qualité de vie des habitants (démangeaisons suite à leurs piqûres, incidences psychologiques, ...) et représente un coût pour eux (traitement, changement de mobilier..).

L'infestation aux punaises de lit impacte aussi la gestion locative (vigilance accrue liée à l'interdiction de louer un appartement infesté) mais aussi les animations autour du réemploi/ seconde main (possible prolifération possible dans les vide-greniers, troc-échanges...)

Ce qui est déjà réalisé et les difficultés rencontrées :

La désinfestation des punaises de lit dans les logements implique un coût important pour les habitants et les bailleurs (frais liés à la désinfestation et de renouvellement de mobilier)

- Les frais liés à la désinfestation

- Si le bailleur prouve que l'infestation du logement provient du locataire, le propriétaire pourra être dispensé des frais de désinfestation. Si le locataire prouve que l'infestation était présente avant son arrivée dans le logement, celui-ci pourra être considéré comme indécemment et le locataire n'aura pas à engager de frais de désinfestation¹. Dans la réalité : il est **très difficile de prouver que l'infestation du logement date d'avant l'arrivée du locataire ou, au contraire, si le locataire est responsable de l'infestation du logement**. Comme il est difficile de prouver cela, des bailleurs décident de prendre en charge la **totalité du coût** de désinfestation (main d'œuvre + coûts du produit), **d'autres appliquent un ratio** de prise en charge de la désinfestation (par exemple 60 % à la charge du propriétaire, 40 % à la charge du locataire).
- **Si l'infestation est étendue aux parties communes**, le gestionnaire de l'immeuble (bailleur ou syndicat de copropriétaires) est responsable de la désinfestation de ces dernières. Dans ce cas, le coût des produits utilisés (produits chimiques) pour traiter les punaises pourra être récupéré sur les charges locatives, en plus du loyer².
- À noter que le protocole de désinfestation des logements en cas de punaises de lit nécessite de « préparer » l'appartement. Cette phase peut s'avérer **très lourde et fastidieuse pour les habitants et doit être réalisé avec minutie** (exemple : lavage des textiles à 60 degrés, nettoyage vapeur jusqu'à des recoins de l'appartement, tri et débarrage de mobilier...). Si les habitants concernés sont fragiles ou non autonome, cette phase préparatoire du logement **peut s'avérer très difficile et représenter un coût supplémentaire**.

¹: Le bailleur est tenu de remettre un « logement décent [...] exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites » (telles que les punaises de lit) / Source : Article 6 de la loi du 6 juillet 1989 modifié.

²: Comme le précise le [décret n° 87-713](#) du 26 août 1987 relatif aux charges locatives dites « récupérables » (comme dans le cas des invasions de cafards).

- **Les frais liés au renouvellement du mobilier infesté**

- Pour s'assurer de n'avoir plus de punaises de lit, les familles vivant dans les appartements infestés souhaitent souvent jeter tout ou partie de leur mobilier. **L'enjeu de la désinfestation** d'une part et **du repérage du mobilier à garder et à jeter** d'autre part se pose.

Retour d'expérience du bailleur social Alliade Habitat : Lors du traitement contre les punaises de lit dans un logement, **un repérage du mobilier** infesté, et celui qui ne l'est pas, est effectué par l'entreprise de désinfestation. De façon très exceptionnelle, il est aussi arrivé que le bailleur récupère certains meubles (non infestés) dans des appartements inhabités au profit d'une famille voisine qui a besoin de renouveler son mobilier.

- Lorsque certains meubles, trop infestés, doivent être jetés, des familles modestes peuvent avoir des difficultés à financer le renouvellement de leur mobilier.

Retour d'expérience du pôle social de la Métropole de Lyon (ex département du Rhône) : Le pôle social de la métropole lyonnaise (compétent sur l'aide sociale à l'enfance notamment) a été sollicité par des habitants pour des aides financières liées au renouvellement de mobilier³. Les assistantes sociales ont pu trouver quelques co-financements pour soutenir la famille via la CAF (demande d'aide exceptionnelle ou demande de prêt pour renouvellement de mobilier) et via le CCAS (aides facultatives). L'achat d'un matelas pour les enfants mineurs a pu par exemple être pris en charge.

Questionnement : Dans quelle mesure les assureurs peuvent-ils être engagés sur le renouvellement du mobilier infesté ?

La présence des punaises de lit a des conséquences sur les démarches actuelles autour du réemploi.

- La récupération, le don ou la revente de meubles (via par exemple vide-greniers, brocantes ou ressourceries) peuvent s'avérer être un vecteur de prolifération des punaises de lit.

Retour d'expérience, Alliade Habitat : sur certains secteurs trop infestés par les punaises de lit, les vide-greniers ne sont plus organisés par le bailleur.

Retour d'expérience de l'association Eisenia :

L'association mène une action de réduction, de revalorisation, et de recyclage des déchets encombrants sur plusieurs communes de la métropole lyonnaise (Décines, Caluire et Cuire, Givors). Les meubles et objets récupérés sont méticuleusement triés avant d'être vendus ou donnés. La détection d'une infestation fait partie des critères de sélection des objets et meubles à valoriser. L'association prête également des nettoyeurs vapeur.

³ Les familles suivies par ce pôle ont un ou plusieurs enfants mineurs.

Expérience de la ressourcerie marseillaise appelée « Recyclo'bus » portée par la Régie Service 13 (régie de quartier). Chaque meuble/objet donné ou récupéré sur l'espace public (via le ramassage des encombrants) passe sous une grande tente chauffante pour supprimer les punaises de lit potentiellement présentes avant d'intégrer le magasin solidaire⁴.

La présence des punaises de lit a un impact important sur la santé psychique et l'environnement social des personnes.

- La prolifération rapide des punaises dans les logements, la difficulté de désinfestation et le suivi du protocole long et fastidieux pour les habitants couplés aux impacts dermatologiques (plaques rouges, démangeaisons) ont des **conséquences d'ordre psychologique et social** :
 - o anxiété, trouble du sommeil, stress, dépression, sentiment de honte
 - o isolement : sentiment ou expérience d'exclusion de soi-même ou des autres.
- Cet état amène à **dissimuler la présence des punaises de lit**. Plus largement, c'est le **climat social et/ou scolaire** qui peut être impacté.

Retour d'expérience d'Alliade Habitat :

Le protocole de désinfestation de l'appartement, qui s'étale sur plusieurs semaines, doit se faire en présence des locataires afin que les punaises de lit sortent de leur nid et soient au contact des produits. Les demandes de changement de logement ne sont possibles qu'une fois que le protocole de désinfestation est totalement réalisé et que la vérification des meubles est faite. Cela prévient l'infestation d'autres appartements. La période de désinfestation pouvant être mal vécue par les locataires, un accompagnement des familles et un suivi de l'entreprise par le bailleur est réalisé. Un poste de « gestionnaire de nuisibles » est notamment dédié à cela.

Retour d'expérience du pôle social de la métropole lyonnaise :

Souvent, les troubles psycho-sociaux liés à la présence de punaises de lit s'ajoutent à d'autres troubles existants. Sur la métropole lyonnaise, les enfants de plus de 11 ans peuvent être dirigés sur la **plate-forme « lieu-écoute »** en cas de besoin. L'association « **écoute et prévenir** » peut également être sollicitée par les habitants ou via l'orientation des travailleurs sociaux.

Des travailleurs sociaux ont aussi repéré des cas d'enfants **déscolarisés à cause de moqueries et de rejet** à l'école liés à la présence de punaises de lit à leur domicile.

Retour d'expérience du CCAS de la métropole lyonnaise :

Des professionnels de terrain (type intervenant social et familial / aide à domicile) ont exprimé leur **sentiment de crainte/peur** d'intervenir au sein de logements infestés. Des équipements (type surchaussure, combinaison, charlotte) ont pu être mis à disposition afin de réduire les craintes « d'en ramener chez soi ».

À noter que d'autres mesures de prévention existent⁵ : ne rien déposer au sol, ne pas s'asseoir sur les chaises ou canapés textiles, accrocher ses effets personnels dans des sacs plastiques hermétiques, demeurer dans des endroits bien éclairés... Points de vigilance: les combinaisons/surchaussures/charlottes peuvent **alimenter un sentiment de honte** de la famille habitant le logement infesté.

Information : le centre hospitalier du Vinatier, **réfèrent** en psychiatrie et santé mentale (Lyon 8ème), mène actuellement une **recherche** sur le thème.

⁴ Vidéo explicative: <https://www.facebook.com/100067482480320/videos/dispositif-recyclobus/285185235731303/>

⁵ Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-206-05W.pdf>

/!\ Il y a un enjeu à faire reconnaître les punaises comme un enjeu de santé publique. /!\

Pistes de solutions :

Action pour aider au renouvellement du mobilier des familles touchées par une infestation aux punaises de lit.

- L'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pourrait-elle être utilisée comme levier pour faire créer du mobilier par des entreprises d'insertion aux familles concernées ?
- Comment organiser et sécuriser le don de mobilier entre habitants ? Créer le lien entre donateurs et receveurs tout en réalisant un état des lieux minutieux de l'objet/meuble pour éviter la propagation des punaises de lit ?
- Quel partenariat avec des associations type emmaüs ou recycleries existantes ? Quelle place pour des adultes relais ?

Faire que la prise en charge de la désinfestation des punaises de lit soit un sujet partagé par les assureurs

- Les **frais de désinfestation de l'appartement** ou plus largement des dommages divers causés par les nuisibles dans l'habitation **ne semblent pas aujourd'hui être pris en compte par les assurances.**
- Associer les assureurs, association militante/ association de défense des droits des locataires /ADIL/ANIL, bailleurs sociaux, villes, métropole et faire remonter ce sujet au niveau national.

Systematiser le suivi psychologique des familles dont le logement est infesté

Lever les tabous et lutter contre les stigmatisations

- Actions pour communiquer et parler de la présence de punaises. Objectiver les situations et sortir du catastrophisme ou de la honte
- Des actions en lien avec les écoles et les collèges (infirmier.e, assistant.e social.e) en lien avec les acteurs de la santé publique...
- Mettre ce sujet à l'agenda des conseils locaux de santé mentale

Former, sensibiliser le personnel de proximité et les habitants

L'action priorisée par les participants :

Organiser le don de mobilier

- 1/ **Aider à remeubler les familles modestes** qui ont dû jeter du mobilier infesté aux punaises de lit
 - Échanger sur la possibilité d'un accord avec des associations de réemploi ou des ressourceries pour donner des meubles sains à des familles, sur prescription d'un travailleur social par exemple.
Mettre en place une coordination des acteurs ciblés
 - Échanger sur la possibilité d'avoir une « réserve d'urgence » de matelas sains
 - La banque solidaire de l'équipement peut-il être un modèle inspirant pour aider au remeublement de familles touchées par une infestation aux punaises de lit ?
 - Le contrat de ville peut-il être un levier à l'achat de vaporetto ou de tente chauffante par exemple ? Un forfait « renouvellement mobilier familles » à imaginer dans le cadre de l'exonération TFPB ?
 - Quels fonds dans le droit commun de la politique collecte/réemploi de la métropole : volet social du réemploi ?
 - Activer les liens de solidarité entre habitants

2/ Prévenir la prolifération de punaises de lit lors des dons de mobiliers et d'objets au cours d'animation (vide grenier, troc'échange...)

Acteurs à mobiliser :

Métropole : Politique de la ville / territoire zéro chômeur... / Service habitat – logement indigne / maison de la métropole Lyon et CCAS (= volet social de la métropole lyonnaise) : travailleurs sociaux (CESF/AS) / direction de la collecte et du réemploi

CAF : travailleurs sociaux (accompagnement social des familles, acteur du logement indigent?)

Ville : service hygiène et sécurité ou prévention / GUSP / politique de la ville / développement local

Associations : Centre sociaux Ressourceries / Régies de quartiers / Associations type Emmaüs / secours populaire/ Association de défense des droits des locataires et propriétaires (type CNL, CLCV...)

Bailleurs sociaux (gardiens, chargés de secteur, agents de développement...)

Syndics et conseils syndicaux des copropriétés

Habitants

Entreprises d'insertion.

Annexe 1 : Bibliographie

Bibliographie en ligne ici: <https://agora.centreressources-gusp.org>

Cliquez d'abord sur « **punaises de lit** ». Puis, sur la page qui s'ouvre, il y a deux onglets en haut à droite : l'un pour les fichiers à télécharger, l'autre pour les liens à consulter.

- *Plan d'action interministériel de lutte contre les punaises de lit* (2022) : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/10.03.2022_DP_punaise_plan_de_lutte_DEF.pdf
- *Punaises de lit en France : état des lieux et recommandations*, Centre national d'expertise sur les vecteurs CNEV (2015) : https://www.anses.fr/fr/system/files/CNEV-Ft-Sept2015-Rapport_Punaises_de_lits_en_France.pdf
- *Punaises de lit, Formation des professionnels, Document du participant*, Le centsept – 2023
- Enquête dans le cadre de la lutte contre les punaises de lit réalisée par Le Conseil local de Santé Mentale de Lyon 8e : <https://sondage.inserm.fr/index.php/215846/lang-fr>
- *Punaises de lit : prudence avec les produits utilisés*, Vigil'Anses n°18 – le bulletin des vigilances de l'Anses – novembre 2022 : https://vigilances.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN18_Novembre2022_Punaises.pdf
- *Punaise de lit, Programme de travail, ABC HLM*, (2023) : Le Conseil d'administration d'ABC Hlm a mis en place un groupe de travail dédié aux punaises de lit, composé d'une dizaine de bailleurs.
- *Punaizo, un outil pédagogique et ludique pour sensibiliser le grand public aux moyens de prévention*: <https://www.paca.ars.sante.fr/punaizo-un-outil-pedagogique-et-ludique-pour-sensibiliser-le-grand-public-aux-moyens-de-prevention>
- Punaises de lit : comment éviter la contamination ? AMELI <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/punaises-lit/eviter-contamination>
- *Location et nuisibles : Propriétaire et locataire, qui fait quoi ?* Info logement du mois - décembre 2019, ADIL
- *Prévention de la prolifération des punaises de lit* – CLCV Isère
- *Stop aux punaises de lit* – ARS du Grand Est - <https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/79024/download?inline>
- *Les punaises de lit*, CLCV Isère
- *Luttons contre les punaises de lit*», info locataires, SDH
- *Bien vivre chez soi : les punaises de lit, mobilisons-nous pour s'en débarrasser*, USH, 2018
- *Les pistes de traitement des punaises de lit*, restitution de l'atelier des Rencontres franciliennes de la GUSP, page 12, 2021 <https://cdn.paris.fr/paris/2022/07/29/48523f644164534f4457ca79e2b90712.pdf>
- *Prévenir et lutter contre les punaises de lit*, repère n°20, USH - <https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/patrimoine-maitrise-d-ouvrage/prevenir-et-lutter-contre-les-punaises-de-lit>